

AG/TH.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

D E C R E T N° 84 /PR/MJL

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Ordonnance n° 8/GPRD du 11 Janvier 1964, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le Décret n° 64-33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 64-54/PC/SGG organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 64-59 du 16 Avril 1964, nommant Mr. HOUNDETON NOUTAI Frédéric, Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou.

Sur proposition du Garde des Sceaux ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Mr. HOUNDETON NOUTAI Frédéric, Licencié en Droit titulaire du Diplôme de fin de stage du Centre National d'Etudes Judiciaires de BORDEAUX précédemment Conseiller par intérim à la Cour d'Appel, est nommé Sous-Directeur de la Législation, des Affaires Civiles et Criminelles à la Direction de l'Administration Centrale de la Justice et de la Législation.


Article 2.- Le Garde des Sceaux Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent Décret qui aura effet pour compter du 1er Juillet 1964 sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 17 JUIN 1964

Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement


J. T. AHOMADEGBE

Le Ministre des Finances
des Affaires Economiques


S. M. APITHY

Par le Président de la République
le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation